

BULLETIN MENSUEL

DE L' A. D. I. R.



Voix et Visages

ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENNES DÉPORTÉES ET INTERNÉES DE LA RÉSISTANCE - 241, BD ST-GERMAIN, PARIS 7^e - INV. 34-14

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 1^{er} Mars 1959



Mme Anthonioz de Gaulle, Présidente de l'A.D.I.R., ouvre la séance et donne tout de suite la parole à Mme Delmas pour lire les noms des camarades décédées depuis la dernière Assemblée générale : Mmes Baro Marguerite, de Lille; Belletrud, de Paris; Frouin Simone, de Boulogne-sur-Seine; Livet Madeleine, de La Flèche; Maurel Simone, de Saint-Etienne; Serf Olga, de la Moselle; Thiry Marie-Louise, de Saulnes; Mme Picavet, membre de la Société des Amis de l'A.D.I.R.

Mme Delmas demande de se lever et d'observer une minute de silence.

Mme Anthonioz souhaite ensuite la bienvenue à toutes les camarades présentes et en particulier à celles de province qui ont fait un long voyage pour venir à l'Assemblée générale. Elle tient tout d'abord à annoncer, ce qui a déjà été fait par le bulletin : Mme Delmas, qui était depuis très longtemps la présidente active de notre association, a dû en raison de ses charges familiales de plus en plus nombreuses, demander d'être remplacée en tant que Présidente. Elle reste Présidente-Fondatrice. Le Conseil d'administration, persuadé que cette décision serait approuvée, a désiré qu'elle portât toujours ce titre de Présidente-Fondatrice. Nous savons toutes, poursuit Mme Anthonioz, que personne, plus qu'elle, ne le mérite. Les déportées n'oublieront jamais que si l'A.D.I.R. existe, c'est à Marika Delmas et aux camarades internées qu'elles le doivent (*applaudissements*). C'est elles qui ont comblé le grand vide du retour. Les déportées n'oublieront jamais que cette atmosphère faite d'amitié, de fraternité qu'elles ont trouvée en revenant rue Guynemer et qu'aujourd'hui encore elles sont si heureuses de sentir, elles la doivent aux premières fondatrices de l'A.D.I.R.

C'est pourquoi, ajoute Mme Anthonioz à la fin de cette Assemblée, nous allons vous demander une légère modification des statuts. A.-M. Boumier vous l'expliquera en détail. Nous considérons désormais inutile de continuer à différencier

les déportées et les internées. Nous sommes toutes des camarades, nous avons toutes connu les mêmes risques. Celles qui n'ont pas été déportées ont donné tant de preuves de leur attachement, qu'il nous a paru tout naturel de supprimer cette distinction.

Mme Delmas :

Je tiens à remercier Geneviève Antho-
nioz, les paroles qu'elle vient de prononcer me touchent beaucoup. En effet, mes charges familiales, devenues un peu écrasantes en joie et en peine : cinq petits-enfants de plus, mais une perte irréparable, ne me permettaient plus de consacrer un temps suffisant à l'A.D.I.R. Si Geneviève n'avait pas accepté de prendre ma place, j'aurais eu mauvaise conscience à ne pasachever mon mandat. Mais Geneviève est là, les déportées peuvent maintenant prendre en mains la direction de l'A.D.I.R. et achever le travail de solidarité (*applaudissements*).

Mme Anthonioz excuse celles qui n'ont pas pu venir à l'Assemblée générale : Mmes Degeorge, Elie, Ferrières, Gorce, Guiavarch, Hottinguer, Jaud, Kuder, Lorraine, Nicoux, Oddon, Perrin, Strohl, Tillion, Viel et beaucoup d'autres qui regrettent de ne pas être présentes.

Avant de passer la parole à A.-M. Boumier, pour lire le rapport moral, Mme Anthonioz ajoute : Je voudrais encore vous dire quelques mots. Lorsque Mme Delmas vous a lu la liste de nos camarades décédées au cours de cette année, il m'a semblé que cela devait nous rappeler que nous sommes, par miracle, des survivantes et avant tout des témoins.

Témoins d'atrocités et de crimes effroyables, mais aussi d'une admirable défense de ceux et de celles qui ne se sont pas laissés écraser ni avilir. Ceci nous impose le devoir de ne pas nous laisser oublier. Il n'est guère dans nos habitudes de revendiquer : l'A.D.I.R. continuera d'aider toutes celles qui ont des difficultés pour obtenir leur réforme, ou des difficultés de santé, de famille, de logement. Mais nos devoirs sont aussi d'un autre ordre : c'est à remettre en lumière le courage et le sacrifice de nos camarades que nous devons aussi nous consacrer. Quand je dis qu'il ne faut pas laisser oublier ce qu'ont été les déportés résistants, je parle tout particulièrement pour celles de la province et celles d'entre nous qui participent à toutes les cérémonies, avec leur drapeau quand elles en ont un. Je crois qu'elles remplissent là un devoir.

Je crois aussi, parce que nous sommes ces témoins, que notre rôle, bien que modeste, est tout de même essentiel dans la vie de notre pays. Maintenant nous avons le devoir de continuer à rester engagées et chaque fois, en toute occasion, et en particulier en toute occasion civique, de nous rappeler que nous sommes des femmes qui ont donné, une fois pour toutes, leur vie pour leur pays.

A la fin de cette réunion, toujours dans le sens de ce souvenir que nous voulons garder précieusement, on vous passera une version inédite d'un enregistrement sur la libération de Paris, réunissant des bandes tournées au moment même de la Libération de Paris. J'ai pensé que vous seriez toutes intéressées par cette audition, toujours dans le sens du souvenir, on vous parlera aussi du voyage-pélerinage au Vercors.

Merci de m'avoir écoutée, maintenant nous allons aborder la partie « travail ».

Avant de donner la parole à A.-M. Boumier, je veux dire aussi le dévouement de celle qui sans cesse, dans la voie de l'abnégation, remplit son rôle de Secrétaire générale, Anne-Marie mérite qu'on le lui dise. Nous tenons à rendre hommage à son dévouement et à son efficacité. (*applaudissements*.)

4P4616

Rapport Moral

Année 1958

A.-M. Boumier :

Mes chères camarades,

Il y a un an, à la même époque, nous nous trouvions réunies, à cette même place, dans cette même salle.

Tout y est tellement semblable que l'on serait tenté de croire que le temps pour nous s'est arrêté et qu'il n'y a pas eu cette longue suite de jours qui sépare hier d'aujourd'hui. Et pourtant, que d'événements peuvent survenir dans un laps de temps aussi court, dans la vie des individus, des familles, des nations ! Mais nous sommes ici, non pas pour nous apesantir sur ces sujets, mais plus modestement pour nous entretenir de cette Association qui nous est chère, car c'est en elle et par elle, que nous restons unies dans le souvenir des jours à la fois dououreux et glorieux que nous avons vécus ensemble.

Voici donc quels sont les événements qui ont marqué la vie de notre Association au cours de l'année qui vient de s'écouler.

I. — RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU

Ainsi que nous le faisons chaque année à la suite de l'Assemblée générale et en conformité avec l'article 5 de nos statuts, qui prévoit que la durée du mandat des membres du Bureau ne peut excéder une année, nous avons procédé au cours de la réunion du Conseil d'administration du 12 mai 1958 à l'élection des nouveaux membres.

Mme Delmas ayant demandé d'être déchargée de sa tâche de Présidente, Geneviève Anthionoz de Gaulle a bien voulu accepter de poser sa candidature à ce poste. A l'unanimité, moins une voix (la sienne bien entendu), Geneviève a été élue Présidente de l'A.D.I.R., et à l'unanimité également, il a été demandé à Mme Delmas de garder le titre de Présidente-Fondatrice.

II. — OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS

L'an passé, nous vous avions entretenues des démarches que nous effectuions, dans le but de faire reconnaître à l'A.D.I.R. le droit de figurer parmi les membres du Conseil d'administration de l'Office national des Anciens Combattants. La composition nouvelle de cet organisme, fixée par l'arrêté du 30 mars 1957, ne mentionnait pas notre Association.

Nos démarches tendant à faire reconnaître l'A.D.I.R. comme seule Association représentant les femmes anciennes déportées et internées de la Résistance obtinrent un plein succès puisque, en vertu de l'arrêté du 14 mai 1958, cette représentation nous était reconnue.

Depuis cette date, notre camarade Germaine de Renty représente l'A.D.I.R. au Conseil d'administration de l'Office et siège à la Commission d'Action sociale, et au Comité du Souvenir et des manifestations nationales, où par sa compétence et sa parfaite bonne grâce, elle nous représente dignement et efficacement. (Applaudissements.)

III. — COBAYES

Une autre activité à laquelle s'est consacrée l'A.D.I.R. est celle qui consiste à tenter de faire reconnaître aux victimes des expériences médicales nazies (autre-

ment dit aux « cobayes »), la réparation à laquelle, en toute justice, elles ont droit.

A vrai dire, c'est Anise Postel-Vinay qui suit cette question avec la ténacité et l'ardeur que nous lui connaissons lorsqu'il s'agit de défendre une juste cause. (Applaudissements.) Elle vous dira, dans un instant, quel est le point où se situe, à l'heure actuelle, cette importante question, mais ce qu'Anise ne vous dira pas, et que je me dois de vous dire, c'est qu'aucune difficulté, d'aucun ordre, n'est un obstacle au but visé par elle; ne négligeant ni son temps, ni sa peine, ne se laissant ni abattre, ni rebouter, Anise poursuit son but, aidée en cela par notre chère Présidente des Amis de l'A.D.I.R. d'Amérique, Caroline Ferriday. (Applaudissements.)

Si, comme nous l'espérons fermement, nous aboutissons au succès de cette entreprise, en faveur de nos camarades particulièrement défavorisées, ce sera pour l'A.D.I.R. un honneur d'avoir défendu, jusqu'au bout, une telle cause, et nous aurons ainsi donné un bel exemple de solidarité féminine.

Mais à l'occasion des multiples démarches qu'il a fallu accomplir, et des contacts qu'il a fallu prendre aussi bien sur le plan national qu'international, pour que d'autres voix parmi les plus autorisées se joignent à la nôtre, il est apparu que sur le plan international, l'A.D.I.R. manquait d'appui.

IV. — FÉDÉRATION MONDIALE DES ANCIENS COMBATTANTS

Vous savez à quel point nous avons, jusqu'ici, voulu garder notre indépendance au regard des diverses associations ou fédérations qui poursuivent des buts analogues aux nôtres. Votre Conseil d'administration, cependant, devant la nécessité où nous nous trouvions, parfois, de trouver à l'échelon international une tribune lui permettant de faire défendre des causes qui nous sont chères et qui intéressent d'autres pays que le nôtre, a décidé de demander à la Fédération Mondiale des Anciens Combattants de l'admettre parmi ses membres.

Cette Fédération qui groupe 141 Associations d'Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, représentant 20 millions de membres répartis sur 35 pays, s'est assigné trois tâches majeures : l'aide aux anciens combattants, aux invalides et à toutes les victimes de la guerre, la défense de la Paix, le soutien des principes de la Charte des Nations-Unies.

Nous souhaitons vivement que notre candidature soit acceptée.

V. — ASSOCIATIONS DIVERSES

Par ailleurs, par l'intermédiaire de Denise Come, l'A.D.I.R. a été représentée à la plupart des réunions des diverses Associations de résistants et d'anciens combattants et notamment au Comité de Liaison de la Résistance.

Grâce à Denise et aux comptes rendus fidèles qu'elle nous a transmis, nous avons pu être éclairées sur la marche de ces groupements et tenues au courant de l'évolution des questions qui y ont été traitées. (Applaudissements.)

De même, notre fidèle porte-drapeau, Madame Jpayen, a assuré la présence de l'A.D.I.R. dans la plupart des manifestations patriotiques. (Applaudissements.)

VI. — COMMISSION INTERNATIONALE

CONTRE LE RÉGIME CONCENTRATIONNAIRE

Catherine Goetschel nous a également tenues informées des travaux de la C.I.C.R.C. et aussi des difficultés que cet organisme connaît actuellement. Dans quelques instants elle vous parlera de cette question.

Catherine Goetschel :

Le rapport sur la commission internationale est pratiquement néant.

Pour pouvoir fonctionner, la Commission d'Édition a besoin de fonds. Nous avons refusé ceux que l'on nous proposait, parce qu'on attachait à leur emploi certaines conditions.

La Commission internationale se doit de rester entièrement libre et comme vous pouvez facilement le penser, ce ne sont pas les abonnements qui permettent d'alimenter les frais d'édition. Et cependant le questionnaire, que vous avez dû recevoir et auquel beaucoup d'entre vous ont répondu (nous les en remercions) a été bien accueilli par l'ensemble des lecteurs de *Saturne*. Nous tenons à votre disposition les nombreuses réponses qui nous sont parvenues et qui prouvent l'intérêt grossissant apporté à *Saturne*. Pour la première fois, la C.I. vous demande de la soutenir et si nous arrivons à tenir le coup, il faudrait la soutenir dans la mesure de vos moyens afin de nous permettre de continuer notre lutte contre l'existence du régime concentrationnaire en quelque point du monde.

L'équipe constituant le Bureau d'éditions a néanmoins continué ses travaux. Un numéro de *Saturne* va sortir grâce à l'imprimeur qui a bien voulu le prendre à ses frais et d'autre part Plon assure la sortie du *Livre Blanc sur la Chine* qui est actuellement le document le plus complet sur le régime concentrationnaire.

Nous continuons à chercher des appuis suffisamment intéressés à ces questions pour ne pas poser de conditions à leur concours. (Applaudissements.)

VII. — LA VIE DE NOS SECTIONS

Nous devons ici vous donner quelques aperçus sur la vie de nos sections. Au cours de l'année écoulée, nous avons dû apporter quelques modifications à l'organisation de certaines d'entre elles.

Bretagne. — Le nombre de nos adhérentes étant relativement élevé, nous avons dû opérer un découpage afin de faciliter les contacts entre les adhérentes et leurs déléguées.

C'est ainsi que nous avons confié :

- à Mme Benoit, Quimper et ses environs,
- à Mme Lecan, la région de Saint-Malo, Dinan et Saint-Brieuc,
- à Mme Guivarc'h, Brest.

Région marseillaise. — La santé de notre camarade, Mme Magnan, s'étant fort heureusement très améliorée, celle-ci a bien voulu reprendre la représentation de l'A.D.I.R. dans cette région, remplaçant ainsi Madeleine Ayvaz, reprise par ses activités professionnelles.

Région de Metz. — Les adhérentes de Metz étant assez nombreuses, nous avons

demandé à Mme François, de Metz, de bien vouloir nous représenter dans cette région de la Moselle, trop éloignée de Sarreguemines, pour que Mme Schneider, notre déléguée pour cette ville et ses environs, puisse s'en charger.

Par ailleurs, voici quelques manifestations de l'activité de nos sections de province :

Alpes-Maritimes. — Section très vivante, animée par Mme François. En dehors des réunions habituelles et fréquentes, signalons la rencontre du 10 mai chez Mme Vernas, dans sa villa du Mont Boron.

Doubs : Le 10 mai, Mme Engoumé, à la demande de Lou Blazer, prend un premier contact avec les adhérentes de Montbéliard et c'est le point de départ d'un regain d'activité de cette section.

Haute-Garonne. — Notre déléguée, Mme Verdier, organise le 10 mai une réunion chez Germaine Soldevilla. Le 22 octobre, avant le grand deuil qui l'a frappée, la générale Agostini reçoit nos adhérentes au Quartier Général de Toulouse.

Loiret - Centre. — Le 10 mai, Marguerite Flamencourt a convié les adhérentes de sa section à une rencontre à Montrichard, avec la visite des chais de Mme Gattignon de Noyers-sur-Cher.

Puis, le 26 octobre, Mme Delmas remet le fanion de l'A.D.I.R. à cette section, au cours d'une cérémonie qui a lieu chez Mme de Robien, au château de Huisseau-Mauves.

Moselle (Metz). — Le 15 décembre, Mme François organise une sympathique rencontre des adhérentes de cette nouvelle section autour d'un bel arbre de Noël.

Puy-de-Dôme. — Le 15 mai, Maguy Degeorge réunit les adhérentes de sa section à Volvic, chez Mme Martinon, et le 11 janvier, elles se retrouvent à Royat, chez Mme Lopez.

Touraine - Poitou. — Mme de Poix organise une réunion préparatoire à l'Assemblée générale, le 17 mars.

Haute-Savoie. — Le 9 mars, avant l'Assemblée générale, Mme Vaillot réunit les adhérentes de sa section.

Puis, le 27 avril, elle organise une rencontre à Annemasse, au cours de laquelle l'A.D.I.R. de Haute-Savoie est invitée à se joindre au défilé officiel. Après le déjeuner, une visite de Genève avait été prévue. (Applaudissements.)

Et n'oublions pas la Section parisienne animée par Marguerite Billard qui, outre les réunions très réussies du lundi au cercle de l'A.D.I.R., a regroupé ses membres le 8 juin, pour une sortie à Louveciennes chez Mme Caubrières, puis le 13 décembre pour un dîner de tous les commandos et enfin le 11 janvier au Cercle Militaire, où autour d'un Arbre de Noël, les enfants des adhérentes participent joyeusement à une fête de famille particulièrement réussie.

Ajoutons enfin que nous avons enregistré au cours de l'année 33 adhésions nouvelles.

VIII. — VOIX ET VISAGES

Notre chapitre « Activités générales » ne serait pas complet si je ne vous parlais, plus en détail, de ce lien établi entre nous toutes par « Voix et Visages ».

Beaucoup d'entre vous ont bien voulu nous dire combien elles apprécient ce bulletin qui périodiquement vient leur apporter des nouvelles de l'A.D.I.R., les tient informées des grandes questions qui s'inspirent de l'esprit de la Résistance et leur permettent de suivre les problèmes issus de la déportation.

Anne de Seynes a le souci et le sens de l'Information, cela signifie que, à tous moments, au cours des entretiens qu'elle peut avoir avec des personnes de milieux différents, ou avec des camarades, soit encore à l'occasion de ses lectures, elle recueille pour nous ce qui lui semble devoir nous être utile de connaître, et nous intéresser. Elle obtient la collaboration des personnes les plus qualifiées pour traiter des articles qui nous sont présentés, puis ensuite, elle-même procède à la mise en page, surveille le tirage, toutes opérations qui nécessitent de nombreux déplacements et beaucoup de trajets, pour que la parution du bulletin ait lieu en temps voulu.

Aussi en votre nom à toutes, je tiens à remercier bien chaleureusement, ici, celle qui s'est consacrée à la tâche d'inspirer et de rédiger ce bulletin et la meilleure formule que vous puissiez utiliser pour concrétiser vos remerciements, c'est de lui apporter votre collaboration et de lui faire parvenir vos suggestions.

(Applaudissements.)

SERVICE SOCIAL

Parlons maintenant de notre Service social, qui, ainsi que vous le savez, constitue l'activité essentielle de notre Association.

Après treize années de fonctionnement au cours desquelles le Service social de l'A.D.I.R. a eu à dénouer bien des situations pénibles et délicates, et a facilité l'obtention des avantages accordés aux anciennes déportées, on pourrait penser que les buts proposés étant atteints, l'activité de ce Service social, fonctionnant dans une Association dont les membres ne se renouvellent guère, devrait se ralentir.

Il n'en est rien, bien au contraire et bien que la situation matérielle de beaucoup de nos camarades qui avaient recours au Service social se soit nettement améliorée, du fait de l'obtention de pensions, il n'en reste pas moins que les difficultés de la vie quotidienne, aggravées pour beaucoup d'entre nous, par un état de santé très déficient et une rupture d'équilibre psychique, amènent au Service social un nombre toujours élevé de cas à régler; d'autre part, certaines de nos camarades qui n'avaient pas encore fait constater leur invalidité, ou celles qui ont vu leur cas s'aggraver, ont recours au Service social pour constituer leur dossier.

C'est ainsi qu'en 1958, notre Service social a eu à accomplir 432 démarches près du Centre de réforme et de la Direction départementale des Pensions, pour faciliter l'acheminement de ces dossiers ainsi que pour régler bon nombre de cas restés en litige.

Si, comme nous vous le disions précédemment la situation matérielle de nos adhérentes s'est dans l'ensemble nettement améliorée et si nous avons eu la satisfaction d'entendre certaines de celles à qui nous apportions une aide matérielle venir nous dire : « J'ai obtenu une pension de 100 %, à l'avenir ne me donnez plus rien, je ne pourrai l'accepter », nous avons cependant à aider d'une manière régulière, certaines de nos camarades, de situation modeste, dont les demandes d'augmentation du taux d'invalidité, n'ont pas encore été satisfaites et celles qui, pour diverses raisons, ne peuvent encore prétendre à cette pension d'invalidité.

En 1958, nous avons pour 17 de nos camarades attribué 555.000 francs d'avances sur pension. Ces avances nous seront remboursées lorsque nos camarades auront vu leur situation se régulariser.

D'autres prêts ont été consentis, pour un total de 1.470.000 francs; la plupart

du temps il s'est agit d'une aide à la construction accordée à des familles ou à des isolées, pour lesquelles il y avait une nécessité absolue de faire construire ou d'acheter leur appartement.

Nous devons signaler qu'une très nette amélioration s'est manifestée dans le remboursement des prêts consentis par l'A.D.I.R. au cours de ces dernières années. Nous avons enregistré des exemples touchants de camarades qui ont fait de très grands efforts pour s'acquitter de leurs dettes dans les délais convenus. Elles nous ont ainsi permis de faire bénéficier d'autres camarades de ces mêmes avantages. Il reste cependant un nombre encore trop important de noms qui figurent depuis plusieurs années sur nos listes : certaines depuis quatre et même cinq ans n'ont fait aucun effort, aucun geste, ne répondant même pas aux lettres qui leur sont adressées. Nous lançons un appel à leur conscience et espérons qu'il sera entendu.

Il nous faut aussi indiquer que nous nous sommes vues dans l'obligation d'opposer un refus à des demandes de prêts importants, certains même atteignant 3 millions. Il est bien certain que notre budget ne nous permet pas d'engager de telles sommes.

Nous devons également rappeler ici, que les prêts d'honneur sans intérêts, ne peuvent être consentis par l'A.D.I.R. que pour des dépannages dans des cas où nulle autre solution ne peut être envisagée pour dénouer une situation particulièrement difficile.

Par ailleurs, nous avons, au cours de l'année 1958, attribué des dons pour un montant de 2.382.267 francs, se répartissant ainsi :

— 61 dons de vacances accordés à 40 femmes seules dont 16 avec enfants;

— 21 dons de vacances accordés à 21 familles (au total 87 enfants ont bénéficié de ces dons attribués à leurs parents);

— 33 dons de Noël;

— 38 dons de chauffage;

— 11 compléments de pension accordés à des camarades dont les ressources mensuelles sont insuffisantes, pour une somme de 464.000 francs;

— 35 dons divers, constituant une réponse à des S.O.S. qui nous avaient été lancés et pour l'attribution desquels une enquête avait cependant au préalable été effectuée.

Ajoutons en outre que 39 de nos camarades ont reçu des dons de vestiaire.

Dans une rubrique particulière, nous devons inscrire l'aide matérielle apportée aux « cobayes ». Il s'agit là de cas spéciaux qui nécessitent une aide permanente en attendant que leur situation soit régularisée.

Mais cette aide matérielle apportée par l'A.D.I.R. à nos adhérentes par l'intermédiaire de notre Service social a nécessité de la part de celui-ci, nombre de prises de contact, de démarches, d'interventions diverses, résumons-les ici.

— 514 personnes ont été reçues à la permanence;

— 1.011 lettres ont été reçues;

— 1.247 lettres ont été envoyées;

— 130 visites ont été effectuées, dont 85 à l'hôpital;

— 11 personnes ont été orientées vers des maisons de repos.

A cela s'ajoutent les démarches effectuées près de l'Office national et de la Commission des Pensions.

Bien que notre action dans le domaine

du relogement de nos camarades n'ait pas eu l'ampleur que nous aurions désiré lui donner, nous devons signaler que grâce à des interventions bienveillantes de certains de nos amis, nous avons pu faire attribuer des logements à trois familles, dont deux deviendront propriétaires, et à une camarade vivant seule. Le total des personnes relogées s'élève à 11.

L'activité de notre Service social s'est élargie, au cours de 1958, par ses contacts avec nos adhérentes de province : Clermont-Ferrand, Montbéliard, Metz, Angers, ont reçu la visite de Mme Engoumé qui ainsi a pu s'entretenir avec bon nombre de nos camarades qui, pour de multiples raisons, ne peuvent avoir de contacts directs avec nous. Chacune de ces rencontres a été une occasion de revivifier l'esprit de camaraderie qui doit nous animer et nous a permis de mieux connaître les problèmes qui se posent à nos adhérentes, et par le fait même, d'orienter dans le sens qui convient l'action que nous devons mener pour y apporter des solutions valables.

C'est pourquoi nous avons mis à l'étude le problème de la Vieillesse. Nous savons, en effet, que bon nombre de nos camarades voient venir avec inquiétude le moment où, du fait de la diminution de leurs forces et de l'aggravation de leurs infirmités, elles ne pourront plus subvenir seules à leurs besoins. Dans notre bulletin, nous nous sommes efforcées de donner quelques types d'organisations qui permettent à chacune de recevoir les soins et l'aide nécessaires, tout en gardant leur indépendance.

Nous vous demandons de vous intéresser à cette question, soit en nous signalant les réalisations intéressantes en faveur des personnes âgées qui peuvent se créer actuellement dans vos diverses régions, soit en nous faisant connaître les camarades qu'il conviendrait d'orienter vers ces résidences.

Avant de clore ce chapitre consacré à notre action sociale, je voudrais exprimer, et je suis bien sûr que vous serez d'accord pour le faire avec moi, des remerciements très chaleureux et très sincères à notre équipe permanente qui, avec conscience et dévouement et j'ajoute avec le sourire, accomplit sa tâche de chaque jour.

Que ce soit Mme Montel, notre Secrétaire administrative, Mme Engoumé, notre Secrétaire sociale et sa fidèle adjointe Mlle Messean, toutes les trois ajoutent à leur travail ce « supplément d'âme » sans lequel une Association comme la nôtre n'aurait pas sa raison d'être. (*Applaudissements*.)

Que dire aussi de l'aide efficace apportée par certaines de nos camarades à notre Secrétariat administratif. Chaque semaine, Mmes Astier, Jahan, Lesevère nous donnent une partie de leur temps et cela avec une telle gentillesse que nous devons ici leur redire notre profonde gratitude. (*Applaudissements*.)

ACTIVITÉS AMICALES ET CULTURELLES

Dans la troisième partie de ce rapport, nous parlerons volontiers de notre Cercle et des activités qui gravitent autour de lui.

Vous avez toutes, je l'espère, apprécié son organisation et je dirai même son rayonnement. Je regrette vivement que Gabrielle Ferrières qui en est l'animatrice ne soit pas près de nous aujourd'hui pour lui témoigner, comme nous aurions désiré le faire, nos remerciements pour le bon travail qu'elle a accompli. (*Applaudissements*.)

Chaque lundi, ce Cercle est mis à la disposition de la Section parisienne, et vous savez quelle joyeuse atmosphère y règne ; les camarades de province savent

que ce jour-là, elles y rencontreront d'autres camarades et elles organisent leurs déplacements pour réserver leur soirée du lundi à l'A.D.I.R.

En outre, nous avons pu, pour des camarades de province qui nous en avaient exprimé le désir, organiser des réunions avec celles de leurs amies de Paris qu'elles désiraient rencontrer à un autre moment de la semaine.

La bibliothèque fonctionne depuis le mois de février 1958, 300 volumes environ sont à la disposition de nos adhérentes qui ont souscrit un abonnement de lecture. C'est Gisèle Caubrières, toujours obligeante et souriante qui en assure le fonctionnement.

Nous avons eu le 19 mai 1958 une causerie de Geneviève Anthonioz sur le sujet suivant : « Comment on essaie d'écrire l'histoire ». Les adhérentes et les Amis de l'A.D.I.R. qui assistaient à cette réunion, ont montré par les questions posées, tout l'intérêt que les uns et les autres prenaient à ce sujet.

Le 19 janvier dernier, le Colonel Tanant, auteur d'un excellent ouvrage sur l'épopée du Vercors, dont il a vécu toute les phases, a bien voulu faire revivre ces pages d'histoire et accroître ainsi le désir que nous avons de nous rendre en pèlerinage les 20 et 21 juin prochain, vers ce haut lieu de la Résistance.

Nous avons organisé, le 3 décembre dernier, une braderie des tissus non vendus à notre Vente de Solidarité de 1956. Nos adhérentes, les Amis de l'A.D.I.R. et les amies des unes et des autres, sont venues nombreuses, si bien qu'en quelques heures notre stock était éprouvé, et nous laissait un bénéfice appréciable.

Puis, le 24 décembre, nous avons organisé une Veillée de Noël à laquelle les « isolées » étaient particulièrement conviées.

Et le 25 janvier, bien que la date de la fête des Rois ait été largement dépassée, nous avons partagé la « Galette des Rois » entre de nombreuses camarades.

Nous devons, en dernier lieu, parler du voyage accompli par l'A.D.I.R. à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles, pour y rencontrer nos camarades de captivité belges.

Ce voyage, en tous points réussi a permis d'établir une liaison amicale qui, nous l'espérons, sera suivie de beaucoup d'autres, avec les organisations de déportés de Belgique et a suscité le désir de faire en commun de nouveaux déplacements.

Puis-je en terminant formuler un vœu : celui de voir venir vers nous nos camarades, toujours de plus en plus nombreuses. Cette Association est la vôtre, elle sera ce que vous voulez qu'elle soit : à vous d'apporter vos suggestions constructives, d'exprimer vos désirs, de faire connaître vos besoins, l'A.D.I.R. n'a d'autre but que de vous aider et de vous unir. (*Vifs applaudissements*.)

Mme Anthonioz. — Si certaines d'entre vous désirent prendre la parole, ou poser certaines questions, qu'elles s'inscrivent.

Mme Javelot. — Depuis très longtemps je suis préoccupée par l'obligation de présenter le modèle 15 à chaque instant : renouvellement de carte S.N.C.F., détaxatation pour la radio ou la télévision, etc.), car ce modèle 15 mentionne toutes nos infirmités, toutes nos maladies et je trouve cela très humiliant. Ne pourrait-on pas supprimer du modèle 15 toute cette énumération et ne laisser subsister que l'indication du taux d'invalidité ou nous délivrer une carte portant ce taux.

Mme Anthonioz. — Nous prenons bonne note de votre observation.

Quelqu'un fait remarquer que le Centre de réforme délivre déjà une carte pour les réformées à 100 %.

Mme François. — A Metz, l'Office départemental donne une carte.

Mme Anthonioz. — Nous ferons une mise au point dans le bulletin.

La question des prêts non remboursés appelle aussi quelques observations.

Mme Anthonioz. — Ce que nous demandons à celles qui ne peuvent pas rembourser, c'est au moins de nous répondre, de nous expliquer pour quelles raisons elles ne peuvent pas se libérer du prêt qui leur a été consenti.

Mme Come. — Certaines camarades que nous connaissons peuvent rembourser et elles ne le font pas. J'estime que c'est très mal de leur part, car elles lèvent d'autres camarades dans le besoin.

A.-M. Boumier. — C'est pourquoi je fais appel à leur conscience.

Puis le rapport moral est approuvé à l'unanimité. (*Applaudissements*.)

Mme Anthonioz donne la parole ensuite à Anise Postel-Vinay pour un complément d'information sur les cobayes.

Anise Postel-Vinay :

Vous nous avez toujours beaucoup aidées dans notre lutte pour obtenir à nos malheureuses camarades, victimes des expériences pseudo-médicales dans les camps de concentration allemands, une indemnité et surtout une pension suffisante. Notre vieil esprit de solidarité se révolte à la pensée que quelques-unes d'entre nous, le plus souvent parmi les plus jeunes, rendues infirmes pour la vie par les médecins S.S., n'ont aucune pension pour les aider à vivre. Leur crime est d'avoir quitté leur pays d'origine... ou d'y être restées... Dans l'un et l'autre cas, si on a été arrêté pour faits de résistance, on n'a pas droit aux lois de réparations allemandes !

Or, tous les efforts poursuivis en 1957 se sont terminés par un refus très catégorique de Bonn. En janvier 1958, nous avons donc demandé à notre Gouvernement d'inscrire la question à l'ordre du jour du Conseil Economique et Social des Nations Unies. Des amies anglaises ont fait la même demande auprès de leur Gouvernement, ainsi que des Hollandais et des Américains, car beaucoup d'anciens déportés cobayes résident aux Etats-Unis. Le Quai d'Orsay a répondu qu'il était en négociations directes avec le Gouvernement allemand et qu'il lui paraissait « prématûr » d'intervenir à la session d'avril. Mais deux mois après, on nous a dit qu'il était trop tard pour inscrire cette question à la session de juillet du Conseil Economique et Social, la procédure exigeant tels et tels délais compliqués.

Nous comptions donc sur la session de décembre et, tout en préparant notre dossier, nous nous assurons l'appui de deux grandes organisations mondiales qui jouissent du statut A au Conseil Economique des Nations Unies : la Fédération Mondiale des Anciens Combattants et la Fédération Mondiale des Associations pour les Nations Unies.

Mais à la fin octobre, nous apprenons que décidément le Gouvernement français — pas plus d'ailleurs que les Gouvernements polonais, anglais et américains — ne voulait soulever notre affaire aux Nations Unies. Par contre, il prenait notre affaire en mains sur le plan diplomatique Paris-Bonn. Malheureusement, le résultat de ces négociations a abouti à la note allemande du 8 décembre qui est de nouveau bien négative. Je ne crois pas, pour ma part, qu'on arrive par ces voies à obtenir la pension pour toutes nos camarades qui se trouvent disséminées, en Europe et en Amérique. C'est sur le plan international, aux Nations Unies, que l'affaire devrait être reprise. C'est là et là seulement que nous aurons un résultat, si la justice a une chance de triompher un jour en cette affaire.

RAPPORT FINANCIER

Geneviève Anthonioz donne à nouveau la parole à Anise Postel-Vinay pour la lecture du rapport financier.

I. — LES DÉPENSES

Elles se sont élevées à 9.488.037 francs. L'aide sociale, sous la forme de dons et de prêts, a été de quatre millions et demi. Les innombrables services rendus, tant par notre Secrétaire sociale et son adjointe que par notre Secrétaire administrative ont coûté près de trois millions, sous forme de traitements et charges sociales. Enfin, le service du bulletin que nous assurons à toutes nos adhérentes est revenu à 820.000 francs environ. Ce chiffre peut sembler élevé, mais constamment, de tous les coins de France, il nous arrive des témoignages de l'attachement de toutes à cette petite feuille, qui apporte à toutes sans exception non seulement des renseignements sociaux indispensables, mais aussi tout un esprit où chacune se retrouve et puise des forces nouvelles pour la lutte quotidienne.

En regard de ce gros effort pour nos camarades, nos frais généraux demeurent faibles, au prix de sacrifices constants des unes et des autres : à peine un million et demi.

II. — LES RECETTES

Avec 300.700 francs, les cotisations n'entrent encore que pour une part trop faible de notre budget. Vous avez voté l'année dernière une augmentation du taux de la cotisation, il faudrait sans doute doubler cet effort d'une véritable

campagne pour que nos éternelles négligentes versent régulièrement leur participation.

Heureusement cette défaillance est compensée par la générosité des plus fidèles qui, outre leur cotisation, font des dons souvent très larges à leur Association. Ainsi, dans les « dons divers », on relève 118.500 francs donnés par des camarades au moment où elles touchent une pension attendue depuis longtemps ; on relève aussi 140.820 francs, comme total des contributions de nombreuses camarades aux frais du bulletin. Une camarade qui travaille à Washington a fait verser à l'A.D.I.R. 25.000 francs réunis par les Anciens Combattants de la ville. Il arrive aussi que des camarades désirent aider incognito telle ou telle compagnie. Nous avons reçu ainsi 275.000 francs que nous avons reversés scrupuleusement aux intéressés. Nous recevons également des dons souvent importants de gens de l'extérieur qui désirent garder l'anonymat, mais qui nous chargent de dépanner telle ou telle. Et finalement la somme de ces jolis gestes nous amène au chiffre de 920.020 francs de « dons divers », ce qui dans un petit budget de 9 à 10 millions est loin d'être négligeable.

Les « Amis de l'A.D.I.R. » de France nous ont encore apporté leur fidèle et précieux soutien de 800.000 francs. Nous leur exprimons ici notre grande reconnaissance. Des « Amis de l'A.D.I.R. » d'Amérique, il nous est arrivé cette année encore plus de 2 millions. Leur Présidente, Caroline Ferriday, que quelques-unes d'entre nous commencent à connaître autrement que de nom, déploie en

notre faveur une activité inlassable. Son amitié pour la France, la part ardente qu'elle prend à nos luttes, à nos problèmes, en font pour nous plus qu'une simple amie : une véritable camarade. Nous la chargeons de remercier ici en votre nom à toutes ses généreux compatriotes qu'elle a réussi à intéresser à notre travail.

1.524.261 francs de remboursements de Prêts ! Voilà un chiffre qui fait plaisir. D'année en année nos compagnes sortent de leurs difficultés ou prennent mieux conscience du sens du mot « Prêt d'Honneur ». Les retardataires à remplir leurs engagements se font de plus en plus rares. Vous verrez qu'elles finiront par disparaître tout à fait.

Les subventions que nous recevons des organismes officiels nous sont infiniment précieuses. Nous sommes même assez fières de la confiance qu'on nous témoigne, et tout spécialement notre « tuteur », l'Office National des Anciens Combattants, en continuant ainsi à nous aider à poursuivre notre travail.

Les 382.150 francs que vous voyez à la rubrique « Vente de Solidarité » ont été obtenus en vendant, ou plutôt en « bradant », les tissus qui restaient de la grande vente de 1956. Ce sont encore des « Amis de l'A.D.I.R. » qui se sont chargés de cette petite opération et qui l'ont menée avec un succès complet en un temps record.

Comme vous le voyez en dessous du premier grand trait, nous avons dû acheter au cours de l'été pour un million de valeur au moment où nous avons reçu

État des Recettes et Dépenses de l'Exercice 1958

RECETTES			DÉPENSES
Report solde créditeur	1.044.437		
Cotisations	300.700		
Dons :			
Amis de l'A.D.I.R. d'Amérique	2.091.922		
Amis de l'A.D.I.R. de France	800.000		
Dons divers	980.220		
	3.872.142	3.872.142	
Remboursements de prêts		1.524.261	
Subventions :			
Office national des anciens Combattants	900.000		
Conseil général Seine	130.000		
Conseil municipal Paris	550.000		
	1.580.000	1.580.000	
Vente de Solidarité :			
Reliquat de tissus		382.150	
Recettes diverses :			
Retenues Sécurité Sociale	105.980		
Intérêt des valeurs	452.479		
Remboursements divers	282.010		
	840.469	840.469	
		9.544.159	
Vente de valeurs (emprunt 1956)		2.108.237	
			Traitements et charges sociales
			1.369.667
			2.890.661
			9.448.037
			Achat valeurs (emprunt 1958)
			994.500
			10.482.537
			En caisse au 1 ^{er} janvier 1959 :
			Numéraire
			51.405
			Banque
			279.382
			Chèques Postaux
			839.072
			1.169.859
			1.169.859
			11.652.396
Portefeuille au 1 ^{er} janvier 1958	13.147.000		
Portefeuille au 1 ^{er} janvier 1959	12.147.000		
Emprunt national 5 % 1956	3.000.000		
Emprunt Pinay 3 1/2 % 1952	7.147.000		
Charbonnages de France	1.000.000		
Rente 3 1/2 % 1952-1958	1.000.000		

d'un seul coup les 2 millions d'Amérique : nous n'avions pas intérêt à garder trop de numéraire. Par contre, nous avons dû vendre pour 2 millions de valeurs. Nous avons donc prélevé un million sur notre fonds de réserve pour faire face à nos dépenses de 1958. Ce qui ramène notre portefeuille à 12.147.000 francs contre 13.147.000 francs l'année dernière.

L'ensemble de nos recettes n'ayant pas un caractère fixe et régulier chaque année, il est sage pour l'A.D.I.R. de conserver ce fonds de réserve qui lui assure environ une année de fonctionnement d'avance.

La lecture du chapitre des « dons divers » (980.000 francs), constitué en grande partie par la générosité de camarades, suscite de vifs applaudissements.

Mme Anthonioz. — Certaines camarades demandent-elles la parole ou ont-elles des questions à poser sur le rapport financier ?

Mme Verdier, de Toulouse. — Lorsqu'une personne fait un don, faut-il le remettre à l'A.D.I.R. ou aux Amis de l'A.D.I.R. ?

Mme Postel-Vinay. — Si la personne doit renouveler son don, il convient de l'inscrire aux Amis de l'A.D.I.R., sinon, il est préférable de remettre l'argent à l'A.D.I.R.

Mme Postel-Vinay annonce que Mme Billard, l'un des commissaires aux comptes, a signé une note officielle reconnaissant l'exactitude des comptes, et qu'il faut désigner les commissaires pour l'année 1959 : Mme Billard accepte de continuer ses fonctions ; Mme Geoffray, malade, sera remplacée par Mme Deschamps.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons examiné le compte de gestion établi par notre Association pour l'exercice 1957.

Il appartiendra à notre Trésorière de vous donner toutes les explications nécessaires sur la nature et l'importance des diverses recettes et dépenses de l'exercice et de vous faire part de ses observations sur les résultats financiers de la gestion.

Nous avons, pour notre part, constaté que les comptes qui vous sont présentés, sont en exacte concordance avec les énonciations des registres et documents comptables tenus par votre Association, et que la comptabilité est régulièrement tenue et mise à jour.

Les valeurs inscrites, disponibilités en caisse, banque, chèques postaux, fonds placés en report ou en valeurs, nous ont été justifiées, ainsi que la situation des comptes créditeurs figurant à notre passif.

Les sommes affectées à la dotation statutaire ont été déterminées conformément aux statuts.

Nous avons également constaté que les écritures concernant les dépenses et les recettes de gestion étaient assorties de pièces justificatives et en bonne forme et que, d'autre part, ces dépenses et recettes avaient été correctement classées dans les comptes de gestion sous des rubriques correspondant à leur nature véritable.

En définitive, il ressort des vérifications et sondages auxquels nous avons procédé que les comptes qui vous sont soumis ont été établis avec exactitude et sincérité, et nous estimons que vous pouvez, en toute connaissance de cause, les approuver.

Geneviève Anthonioz donne la parole à A.-M. Boumier pour la modification à apporter aux statuts.

MODIFICATION DES STATUTS

L'ordre du jour de notre Assemblée générale appelle la modification de nos statuts.

Il s'agit, en fait, de supprimer la distinction qui existe dans nos statuts, entre les deux catégories de membres de notre Association : les déportées et les internées.

Refaisons un peu d'histoire.

Dès la libération, celles de nos camarades de Résistance qui avaient été internées, mais avaient pu échapper à la déportation, songèrent à préparer l'accueil de celles dont on espérait le retour.

Elles organisèrent ce « home » de la rue Guynemer dont beaucoup d'entre vous ont utilisé soit le service d'hébergement, soit les autres services.

C'est là que prit corps notre Association. Les internées qui en avaient été les inspiratrices voulurent s'effacer et laisser aux seules déportées le soin d'administrer l'Association qui venait d'être créée. Dans un souci d'équité, les anciennes déportées offrirent dans le Conseil d'administration une représentation assez large aux internées. C'est dans ces conditions que fut rédigé l'article 5 des statuts.

Il en a été ainsi depuis la création de l'Association et chaque année, il a été soumis à votre approbation le renouvellement du tiers des membres du Conseil : soit six membres, quatre déportées et deux internées. Mais il est apparu à votre Conseil d'administration qu'avec le temps, il n'y avait plus de raison de maintenir cette distinction entre ces deux catégories de membres et bien que le titre de notre Association n'ait pas à subir de modifications, nous vous proposons de supprimer, dans l'article 5 de nos statuts, la distinction entre déportées et internées.

Le premier alinéa du nouvel article serait ainsi rédigé : « L'Association est administrée par un Conseil composé de 18 membres élus au scrutin secret pour trois ans, par l'Assemblée générale et choisis parmi les membres dont se compose cette Assemblée. »

Le dernier membre de phrase « quatre déportées et deux internées » serait supprimé. Vous allez donc avoir à voter pour ou contre cette modification.

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Mme Anthonioz :

En ce moment le Réseau du Souvenir a aussi son Assemblée générale. La coïncidence des dates nous empêche d'y assister. A cette Assemblée générale, il sera en grande partie question du monument qui sera construit au chevet de Notre-Dame. L'érection a été autorisée le 30 juin 1958. Je vous signale qu'une souscription est ouverte et je suis sûre que les anciennes déportées tiendront à être les premières à collaborer à son érection.

Je voulais vous dire également qu'en ce qui concerne le Musée de la Déportation, un projet est à l'étude, mais je ne sais pas encore s'il sera réalisable ! Ce serait de constituer ce musée aux Invalides. En attendant, je vous recommande une fois de plus de ne pas vous dessaisir des objets que vous avez l'intention de donner pour ce musée. Par le bulletin, nous vous tiendrons au courant des nouvelles qui nous parviendront à ce sujet.

Je tiens aussi à remercier toutes celles qui ont bien voulu remplir pour le Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale, le questionnaire que je leur avais remis l'année dernière. Si certaines veulent encore des imprimés, je suis à leur disposition pour leur en distribuer.

Enfin, je suis chargée de vous demander si vous connaissez certaines camarades qui ont besoin d'attestations de présence aux camps ; ce sont :

— Mmes Guiard, Jouve, Lizounet, Pélassier, de Rodez, Mariette Cherrier, Lily, qui s'appelle Mme Moreno (Schönfeld).

Mme Anthonioz donne la parole à Mme Boumier, pour l'exposé du projet de voyage-pèlerinage au Vercors.

Mme Boumier :

Ce voyage aura lieu les 20 et 21 juin prochain. Les frais se monteront à environ 4.000 francs par personne. Le programme détaillé paraîtra dans *Voix et Visages*, et nous demanderons à celles d'entre vous qui seront intéressées par ce voyage de nous le signaler, car seules celles qui s'inscriront recevront les indications détaillées.

Mme Anthonioz donne ensuite la parole à Mme Rose Guérin pour une information sur les travaux qui ont lieu actuellement à Ravensbrück pour la constitution d'un musée et sur le voyage qui aura lieu à l'occasion de l'inauguration de ce musée vers le 12 septembre.

Rose Guérin :

Geneviève m'a demandé de vous donner une information sur les travaux qui ont lieu actuellement à Ravensbrück et sur la participation des Françaises à ceux-ci.

En effet, le Gouvernement de la République démocratique allemande et les anciennes internées allemandes ont décidé d'aménager en lieu du souvenir une partie de ce qui fut le camp de Ravensbrück que beaucoup d'entre nous ont connu et où tant de nos camarades sont mortes.

Du camp, il subsistera : *le crématoire*, qui était déjà un lieu du souvenir et de pèlerinage ; *le Bunker*, qui sera transformé en Musée avec des documents sur l'histoire du camp et les horreurs que les S.S. y ont organisées, notamment sur les « cobayes » ; *la partie du Mur* qui longe le lac au pied duquel ont été enterrés les restes des déportées retrouvés après la libération du camp.

De plus, des travaux considérables sont entrepris depuis deux ans pour élever un Monument à la mémoire des dizaines de milliers de Françaises mortes à Ravensbrück. Ce monument est construit sur le lac même, là où les S.S. jetaient les cendres sorties du crématoire. Il sortira comme une grande flamme impénétrable de ce lac qui fut le tombeau de nos chères Martyres. Une jetée reliera à la berge et on y descendra par une large esplanade qui partira du crématoire et du grand Mur du camp.

L'inauguration de ce Monument aura lieu le 12 septembre prochain. Des délégations d'anciennes déportées et de familles des disparus de tous les pays y sont invitées. L'Amicale de Ravensbrück a reçu une invitation pour une délégation de 150 Françaises et nous espérons que des camarades de l'A.D.I.R. y participeront.

La France sera présente de deux manières : par des rosiers que nous devons envoyer pour être plantés à l'endroit où sont enterrés les restes des disparus et qui deviendra une roseraie internationale. Ce sont d'anciennes déportées du

petit village tchèque de Lidice qui ont, les premières, planté à Ravensbrück des rosiers venant de leur village martyr et les Amicales des autres pays ont décidé de faire de même.

La France sera présente aussi au Musée installé dans le Bunker. Les cellules de l'étage inférieur de cette prison sont réservées aux pays ayant eu des déportées à Ravensbrück. La France dispose de deux cellules pour y montrer ce qu'étaient les Françaises déportées à Ravensbrück. Pour cela, nous avons pris contact avec le Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale, l'A.D.I.R., le Ministère des Anciens Combattants, le Réseau du Souvenir, afin que l'Exposition représente vraiment toutes les déportées à Ravensbrück, quelles que soient leurs organisations de Résistance, leurs croyances ou opinions.

Le contenu de cette Exposition sera le suivant :

— l'illustration des actes de Résistance, des convois de Françaises, des souffrances, des luttes dans le camp;

— les objets, documents, dossiers rapportés du camp par des camarades (nous vous appelons à nous aider à les rassembler);

— une place importante sera donnée aux photos des Françaises mortes à Ravensbrück et dans les Kommandos; (nous vous appelons aussi à envoyer des photos le plus rapidement possible à l'Amicale de Ravensbrück);

— enfin, nous montrerons comment, depuis notre retour, nous restons fidèles à nos disparues et nous agissons pour que les crimes hitlériens ne soient pas oubliés : cérémonies du souvenir, action pour le châtiment de nos tortionnaires, livres et écrits sur Ravensbrück et les Kommandos, la maquette du Monument de Ravensbrück au Père Lachaise.

Cette Exposition doit être terminée en avril pour être transportée à Ravensbrück en mai.

Avant ce départ, nous voudrions la présenter à Paris et nous espérons qu'une salle pourra être trouvée pour cette Exposition, ainsi que les fonds nécessaires, car l'Amicale de Ravensbrück ne bénéficie d'aucune subvention.

Tout le travail de l'Amicale de Ravensbrück pour rassembler des documents et des objets sur Ravensbrück servira aussi au Musée français dont Geneviève a parlé tout à l'heure.

Mme Anthonioz :

Nous travaillons en étroite collaboration tant avec l'Amicale de Ravensbrück qu'avec le Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale. Cette grande entente mutuelle est à signaler. (*Vifs applaudissements.*)

Mme Anthonioz passe la parole à Mme de Seynes, rédactrice de *Voix et Visages*.

A. de Seynes :

Nous sommes toutes d'accord, si l'A.D.I.R. n'existe pas, il manquerait quelque chose aux déportées, et si ce bulletin n'existe pas, il manquerait quelque chose à l'A.D.I.R.

Deux problèmes se posent pour *Voix et Visages* : son prix de revient et son contenu.

Chaque numéro revient à 60 ou 70 fr. Je pose la question : Si *Voix et Visages* était en vente dans un kiosque, serions-nous prêts à l'acheter, tous les deux mois, à ce prix ?

Quant au contenu, plus nos camarades enverront de textes de toutes sortes, plus nous serons satisfaites. Que fait une adhérente, lorsqu'elle reçoit le bulletin ? Vite, elle l'ouvre et cherche les signatures de celles qui ont collaboré, la voix d'une camarade qu'elle connaît.

Cependant, notre bulletin rayonne au-delà de notre Association et franchit même les frontières ; le cliché pris clandestinement à Ravensbrück et représentant un « cobaye » a été emporté par Caroline Ferriday aux Etats-Unis. C'est ainsi que *Voix et Visages* contribue à la défense de nos causes morales.

N'étant pas oratrice, et très préoccupée d'avoir à parler aujourd'hui, j'ai cru bon de relire, hier soir, les « Discours aux Français » du général de Gaulle... (rires) ; j'y relève cette phrase : « Les raisonnables ont duré, les passionnés ont vécu. » Je souhaite que nous soyons toujours des passionnées, et spécialement celles qui s'adressent à *Voix et Visages*. Plusieurs camarades sont assez gentilles pour nous écrire qu'elles lisent notre petit journal d'un bout à l'autre, sans en sauter une ligne. Mais le bulletin marcherait mieux si je recevais plus de critiques, plus de reproches. Un jour, une lettre violemment de Lucienne Laurentie nous a reproché de toujours tourner nos regards vers le passé et de ne pas chercher à nous renseigner sur les graves problèmes actuels comme l'Algérie. A la suite de quoi nous avons demandé à notre camarade Germaine Tillion, ethnologue arabiste et sociologue, de bien vouloir nous éclairer sur cet important sujet. L'étude si intéressante qu'elle a d'abord donnée à *Voix et Visages* — et nous l'en remercions — a connu rapidement un grand retentissement. Elle a tiré à cinquante mille, elle est lue attentivement dans le monde musulman et traduite aux Etats-Unis. Eh bien, voilà le résultat d'une bonne lettre d'attrapade ! (*Applaudissements.*)

Mmes Roger et Audoul demandent la parole.

Mme Roger :

L'action sociale de l'A.D.I.R., tout le travail si grand et si généreux de ses dirigeantes, m'encourage à vous demander de nous soutenir pour venir en aide aux hommes et aux femmes qui sont encore en prison en Espagne. Parmi ces femmes, il y en a 14 qui sont en prison depuis 17 ans, arrêtées seulement sur des soupçons et leurs procès sont restés en suspens. Un vaste mouvement d'amnistie se développe en Espagne et nous demandons à toutes celles qui sont intéressées par cette question, de nous aider à titre personnel.

France Audoul rappelle le désir qu'elle a déjà exprimé au Conseil d'administration de l'A.D.I.R. d'envoyer aux femmes et aux enfants d'Algérie des publications françaises. Elle donnera l'adresse de l'officier à qui on pourra faire des envois.

AVIS

Le disque inédit qui a été passé à l'Assemblée générale sur la Libération de Paris, sera prochainement édité chez Phillips. Nous annoncerons dans un prochain bulletin la date de sa mise en vente.

ÉLECTIONS

A.-M. Boumier donne des instructions sur le vote en précisant que pour remplacer Claire Chevillon, démissionnaire, les votantes peuvent désigner G. de Renty qui a posé sa candidature, ou toute autre personne de leur choix qui n'a pas fait acte de candidature mais qu'elles jugent qualifiée pour siéger au Conseil d'administration.

Résultats : 492 votants, 5 bulletins nuls, 487 suffrages exprimés. Mmes Boumier, Oddon, Tillion, de Renty, élues à l'unanimité. Mme Côme, 484 voix, élue ; Mme Payen, 431 voix, élue.

Élection du Bureau

Le Conseil d'administration, dans sa réunion du 9 mars 1959, a réélu son ancien bureau à l'unanimité :

Présidente : Mme Anthonioz de Gaulle.

Vice-Présidentes : Mmes Ferrières, Goetschel, Souchère et Tillion.

Secrétaire générale : Mlle Boumier.

Trésorière : Mme Postel-Vinay.

Tirage de la Tombola

La gagnante est Mme Le Corgne, de Toulouse.

Le déjeuner

Le déjeuner, au Restaurant de l'Assemblée Nationale, a réuni dans une atmosphère chaleureuse et cordiale, 180 camarades environ.

NOTRE VOYAGE-PÈLERINAGE AU VERCORS

Ainsi que cela vous a été annoncé au cours de notre dernière Assemblée générale, l'A.D.I.R. organise pour le dimanche 21 juin un voyage-pèlerinage au Vercors.

Le Colonel Tanant, qui avait bien voulu le 19 janvier dernier nous faire un exposé sur « l'Epopee du Vercors », nous accompagnera au cours de ce voyage.

Voici le programme :

Dimanche 21 juin : Départ de Grenoble vers 8 h. 30, circuit en autocar par Saint-Nizier, Villard-de-Lans, Saint-Martin-en-Vercors, Saint-Agnan (grotte de la Luire), Vassieux, etc. ; et retour à Grenoble en fin de soirée.

Le prix de ce circuit en autocar, y compris le déjeuner, sera de 1.750 francs.

Pour les personnes désirant arriver la veille à Grenoble, l'A.D.I.R. retiendra pour elles des chambres dans de bons hôtels (chambres de 1 ou 2 lits) et organisera un dîner en commun le samedi soir.

Le prix du dîner et de l'hôtel (petit déjeuner du dimanche compris), sera de 2.250 francs.

Les camarades intéressées par cette excursion sont priées de nous le faire savoir avant le 15 mai ; elles recevront, en temps voulu, toutes explications complémentaires.

VOYAGE A RAVENSBURCK

Le nombre de places étant limité (150 pour les Françaises) et certaines formalités devant être accomplies collectivement, seule, l'Amicale de Ravensbrück, 10, rue Leroux, reçoit les adhésions de principe.

A l'heure actuelle l'Amicale de Ravensbrück ne peut encore donner aucun détail pratique sur le voyage. Nous savons seulement qu'il aura lieu du 10 au 12 septembre et que le prix en sera au maximum de 18.000 à 19.000 francs. Ce prix sera moindre pour les familles bénéficiant du voyage gratuit en Allemagne.

HEROS DE LA RESISTANCE



« TANTE YVONNE »
Mme LE ROUX

Le 25 avril 1959 sortira dans la série « Héros de la Résistance » un timbre commémorant le souvenir de notre camarade Mme Le Roux.

Mme Le Roux (nom de jeune fille : Rossel), née en 1878 à Toulon (Var), connue dans la Résistance sous le nom de « tante Yvonne », revint tout spécialement de Philadelphie, où elle habitait depuis 1923. Elle séjourne à Londres et prend contact avec « l'Intelligence Service » et avec le Réseau Johny. Elle se rend, ensuite, à Morgat et établit un réseau de renseignements formant cordon tout le long de la côte bretonne. Les pêcheurs la connaissent tous et obéissent à ses ordres.

Son réseau, d'autre part, fonctionne autour de l'Arsenal de Brest. (Londres donnait à Johny une cote de véracité de 90 %). Mme Le Roux, « tante Yvonne », avait, dans le port, plusieurs indicateurs : l'un d'eux, et non des moindres, était le directeur de l'Arsenal.

C'est ainsi que le réseau Johny fut en mesure de renseigner l'Amirauté anglaise sur l'état d'avancement des travaux de réparations du « Scharnhorst » à La Palice, du « Gneisenau » à Brest.

La précision des messages et leur valeur (seule sept ou huit officiers allemands étaient dans le secret relatif à la flotte de Brest), forçaien l'Amirauté anglaise à l'admiration. Malheureusement, n'en tenait-elle pas toujours assez compte. Lorsque malgré les avertissements répétés de Johny, les deux cuirassés ennemis s'enfuirent par le Pas-de-Calais, et que la presse allemande triompha bruyamment, Churchill déclara aux Communes : « Ce n'est pas notre service français de renseignements qui était en défaut. »

Arrêtée le 8 avril 1942, à Plomodiern, elle fut transférée à la prison de la Santé à Paris, où elle continue à « résister » en remontant le moral de ses camarades. Partie de Compiègne au chant de la Marseillaise, elle fut à Ravensbrück la « Tante Yvonne » qui donnait l'exemple du courage et de l'indomptable fierté française.

Elle devait connaître la libération et le retour en France, mais elle n'eut pas la force de rejoindre sa Bretagne, la joie de retrouver ses amis.

Elle est morte à Paris, à l'hôpital Pasteur, de la dysentrie contractée au camp.

30 "LAPINS" DE RAVENSBRUCK SONT LES HOTES DES ETATS-UNIS

NOS CAMARADES, LES COBAYES...

Automne 1945... Une jeune fille entre dans le métro, à Paris, s'assied en face d'une autre passagère. Elles se regardent, et l'une soudain s'écrie :

— Tu étais à Ravensbrück? Tu te souviens de la gifle que tu m'as donnée? Oui? Tu m'as à moitié assommée...

Puis elle serre de toutes ses forces l'interpellée dans ses bras.

A côté d'elles, les voyageurs, interloqués, regardaient cette scène sans comprendre.

Pour la comprendre, reportons-nous plus de quinze ans en arrière. Un convoi de prisonnières françaises venait d'arriver à Ravensbrück et découvrait, avec stupeur, ce monde de cruauté et de misère scientifiquement organisé. Elles étaient terrifiées, mais ne l'étaient pas encore assez, car elles se refusaient à croire tout ce que les prisonnières polonaises internées depuis 1940, leur racontaient pour les mettre en garde.

Tel était, souvent, l'« optimisme délirant » des Françaises, car il s'avéra, hélas, moins justifié que le « pessimisme morbide » des Polonaises.

Les deux jeunes filles s'étaient connues à Ravensbrück : l'une était Polonaise, avait subi les opérations du Prof. Gebhardt et faisait partie des « Kaninchen » (petits lapins), ainsi qu'on appelait ce groupe de jeunes suppliciées. Un jour, un appel groupe toutes les « cartes roses » devant le Block où elles cohabitaient. La Polonaise, qui savait le français, aperçoit sa nouvelle camarade en train de se joindre aux rangs.

— Qu'est-ce que tu fais? Tu n'es pas carte rose?

— Non, mais j'ai une amie dans ce groupe, il paraît qu'on va les envoyer dans un camp de repos où elles seront bien soignées, avant de les rapatrier!

— Idiot, reviens!

L'autre ne bouge pas. Alors le « petit lapin » sort du block par la fenêtre à guillotine, tire violemment la Française par le bras et la pousse dans le block.

— Laisse-moi, laisse-moi, ne n'empêche pas d'aller au camp de repos avec mon amie!

Exaspérée, la Polonaise lui assène une gifle formidable qui fait tomber l'autre par terre.

Pendant ce temps, le groupe s'ébranle et part... pour le Jugendlager dont pas une, inutile de le dire, n'est revenue.

Cette histoire authentique appelle une moralité. Si une telle dose de crédulité était possible chez des déportées, au camp même de Ravensbrück, quel ne sera pas le scepticisme de ceux qui n'ont jamais été occupés par les Allemands!

Trente cobayes environ, trente témoins des atrocités nazies, sont actuellement les hôtes des Etats-Unis pour un temps indéterminé. Ceci est l'œuvre de notre amie Caroline Ferriday et d'un comité présidé par M. Norman Cousins, éditeur de la *Saturday Review*. L'été dernier, ce comité envoya à Varsovie une délégation conduite par le Docteur William Hitzig, de New York, afin de déterminer lesquelles, parmi les anciennes déportées du camp de Ravensbrück, victimes des expériences médicales, seraient aptes à accompagner le voyage aux Etats-Unis si elles désiraient l'accomplir. C'est au cours de cet examen que le Dr Hitzig découvrit que Christina Iwanska (sœur de notre camarade Nina Iwanska, qui vit en France) était atteinte d'un cancer inopérable. Mais, jusqu'à sa mort, survenue trois mois plus tard, à l'âge de 39 ans, Christina espéra être du voyage...

Dans la solitude de Lambaréne (A.O.F.), où il rejoignit pour quelques jours le célèbre Dr Albert Schweitzer, le Dr Hit-

zig a écrit une brochure de 35 pages, *The Ravensbrück Lapins*. Il y relate sa visite à Varsovie, ses contacts, en Pologne, avec l'Association Zbowid, en France, avec l'A.D.I.R. et Anise Postel-Vinay, notamment, puis ses conclusions médicales sur les séquelles des opérations criminelles.

La presse américaine a consacré de longs articles à nos camarades, les cobayes. La place nous manque, malheureusement, pour en reproduire des extraits, ainsi que des lettres des lecteurs qui racontent n'avoir jamais pu croire, jusqu'à la venue des Polonaises, à la vérité de telles horreurs.

Le groupe d'Américains qui reçoit, à ses frais, les trente cobayes de Ravensbrück, le fait dans un esprit d'humanité et de fraternité, et il est disposé à appuyer les justes revendications de ces victimes du nazisme. Le gouvernement de Bonn, pour des raisons mystérieuses et vraisemblablement politiques (si l'on pense aux importantes indemnités qu'il verse à de très nombreux ressortissants d'Israël), refuse jusqu'à présent de donner suite à ces revendications. Il objecte — et certains membres de la Croix-Rouge internationale, à notre stupéfaction, le suivent dans cette argumentation — que les victimes en question ont été des Résistantes. Et alors? Est-ce parce que vous avez été résistant que l'ennemi a le droit de faire de vous un cobaye? Et que valent les conventions qui prétendent protéger les prisonniers de guerre?

De tous les déportés, hommes ou femmes, ceux qui servirent de cobayes furent les principales victimes. Aussi devraient-ils faire l'objet d'une législation spéciale et d'indemnités personnelles, puisque les médecins qui les ont mutilés, quoique s'abritant derrière des ordres émanant de l'autorité supérieure, ont été individuellement condamnés par le Tribunal de Nuremberg.

Qu'on pense au drame humain de ces hommes qui sont revenus châtrés, de ces femmes stérilisées — certaines sont Françaises — de ces jeunes filles dont beaucoup n'avaient que dix-huit ans lorsqu'on leur inocula la gangrène, le tetanos (les cris affreux de celles qui succombèrent résonnent encore dans le souvenir des survivantes) afin d'expérimenter des sulfamides destinés aux malades de la « race supérieure ». Qu'on pense à ces jeunes femmes en pleine santé à qui l'on ouvrit de force la cuisse et la jambe pour leur enlever des morceaux d'os et de moelle, ou un muscle destiné à être greffé sur la jambe d'un soldat allemand? Qu'est-ce que la science y a gagné? Le déshonneur. C'est pourquoi nous ressentons péniblement le silence de la médecine française, soit dans l'abandon où se trouvent les cobayes, soit dans la réinstallation des médecins criminels en Allemagne, dont on nous apporte à chaque saison de nouveaux exemples. Le corps médical anglais, lui, a su fortement et noblement éléver la voix.

Voilà pourquoi nous, déportées françaises qui, par l'intermédiaire de notre gouvernement, jouissons de pensions dignes et du droit à la vie, nous devons fermement rester solidaires de nos camarades cobayes, qu'elles soient Polonaises, Tchèques, Gitanes ou apatrides, et où qu'elles se trouvent de par le monde. Non seulement parce que plusieurs d'entre elles ont sauvé la vie de prisonnières françaises — cette fraternité réciproque ne fait pas le bilan de tels actes — mais parce que c'est notre devoir absolu.

Anne FERNIER.

LA VIE DE NOS SECTIONS

Section Touraine-Poitou

Notre réunion annuelle a eu lieu le 23 février à l'Oasis, où le meilleur accueil nous est toujours réservé et où nous avons à notre disposition un salon et une salle à manger agréables.

Présentes pour la Touraine : Mmes Allerton, Deliou, Denis-Méchin, Fourre, Fournier, Goujon, Goupille, Guyot, Hiron, Lamainière, Larrieu, Lehman, Loiseau, Marchelidon, Payan, de Poix, ainsi que Mmes Montigny et Planchet, anciennes déportées non encore adhérentes de l'A.D.I.R.

Du Poitou étaient venues : Mmes Gateau, Blondeau, Mlle Duponchelle.

S'étaient excusées : Simone Goupille, Marthe Roth, Maline Hébert, Mme Jaud, Mlle Geninet, Mme Pelletier et Mme Bodin.

Nous sommes très au regret de ne plus voir à nos petites réunions des camarades si fidèles autrefois. Qu'elles sachent combien nous sommes peinées de leur absence, combien au moins nous aimeraient avoir de leurs nouvelles.

Cette réunion du 23 février était nombreuse cependant, très animée et joyeuse. Toutes firent honneur au goûter et une fois de plus furent heureuses de cette rencontre, où chaque année, de chers souvenirs sont évoqués.

Marithé de POIX.

Section Loiret-Centre

Avis : La section se réunira le 19 avril à Cour-Cheverny, près de Blois. Réservez ce dimanche, les convocations seront envoyées ultérieurement.

Section Parisienne

VENTE DU BLEUET DE FRANCE LE 8 MAI 1959

Comme les années précédentes, Mme Billard demande à toutes les camarades qui voudront bien l'aider à vendre « le Bleuet de France » le 8 mai prochain, de se faire inscrire, à son domicile, 13, rue du Vieux-Colombier (Tél. : LIT. 72-42). Elle les en remercie d'avance bien sincèrement.

DINER DE FIN D'ANNÉE

Toutes nos camarades sont informées que le diners de fin d'année aura lieu le samedi 27 juin 1959, au restaurant « l'Orée du Faubourg », 12, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8^e). Le prix du repas sera de 1.200 francs tout compris. Prière de s'inscrire avant le 20 juin, soit à l'A.D.I.R., soit chez Marguerite Billard, 13, rue du Vieux-Colombier, Paris (6^e).

Cercle de l'A.D.I.R.

C'est le troisième lundi de chaque mois qu'a lieu, à 9 heures du soir, à l'A.D.I.R., une séance de bridge.

Notre camarade Cousinery, directrice d'un club de bridge, nous y consacrera sa soirée.

Elle recevra également nos camarades bridgeuses le quatrième vendredi de chaque mois, chez elle, 21, avenue Victor-Hugo, Paris (16^e).

BIBLIOTHÈQUE DE l'A.D.I.R. RECTIFICATIF

La bibliothèque est ouverte tous les lundis de 14 h. 30 à 19 h. 30.

Le MÉMORIAL des DÉPORTÉS

LE RESEAU DU SOUVENIR INFORME :

« En 1953, au nom de toutes les Fédérations Nationales de Déportés, sans aucune exception, nous avons entrepris d'ériger à Paris même, « ce grand vaisseau de charge au pied de Notre-Dame », un *Mémorial du Souvenir*.

« Il fallait un artiste qui fut un homme de cœur : M. Pingusson, architecte, a été choisi par notre Commission Artistique présidée par M. Jean Cassou.

« Il fallait le concours de la Ville de Paris : le 24 juin 1954, le Conseil Municipal unanime a voté « l'érection d'un Monument aux Martyrs de la Déportation sur le territoire de la Ville de Paris ».

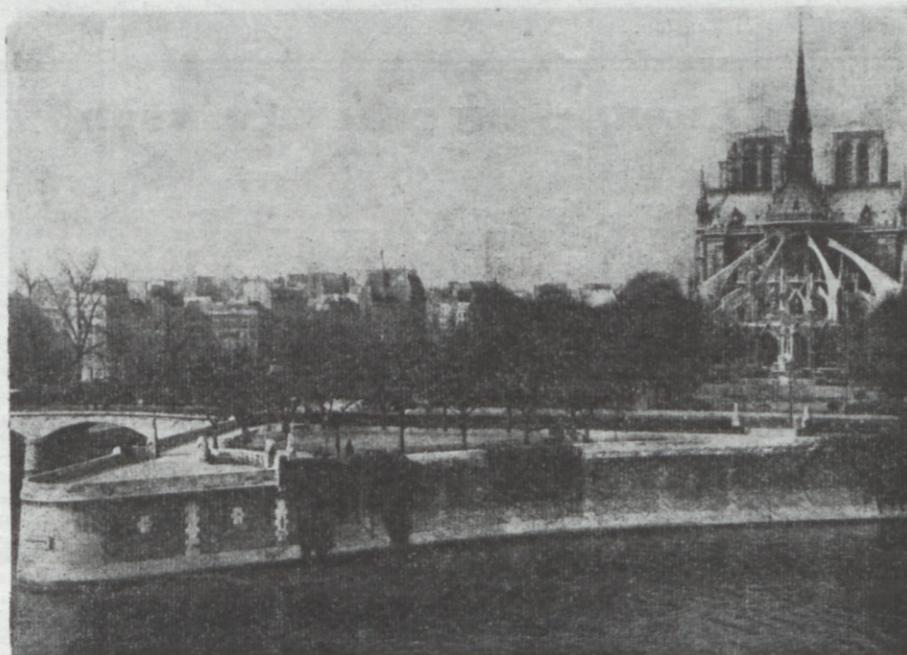
« Mais il fallait un emplacement, et d'une exceptionnelle grandeur : le 22 mars 1956, l'Assemblée Municipale de Paris a décidé, grâce aux appuis dévoués, d'abord de notre camarade Richard Pouzet, Secrétaire général de la Préfecture de la Seine, puis de MM. Leveque et Fruh, rapporteurs, que notre Monument serait élevé « à la pointe de l'Île de la Cité, en amont de la Seine, square de l'Archevêché ».

« Il fallait enfin l'accord du Gouvernement : par décret du 30 juin 1958, M. le Ministre de l'Intérieur a autorisé l'érection de ce Monument.

« C'est donc là, dans ce lieu où souffle l'Esprit, dans ce lieu où Paris est né, c'est là, non pas que s'élèvera mais que sera creusée, invisible des deux berges du fleuve, une Crypte, notre Crypte, recouverte d'une simple pierre tombale.

« Un parvis, encaissé entre les murs des deux quais, conduira lentement vers cette Crypte insérée dans notre terre de France, crypte dont chaque pierre évoquera le Souvenir d'un de nos Martyrs. »

Envoyez vos dons au Réseau du Souvenir - C.C.P. 8877-79 Paris - avec la mention « Pour la crypte ».



Vient de Paraitre :

CÉCILE HUK Et le Ciel resta bleu

Collection "ALTERNANCE"
Les Éditions du Scorpion

La mort de M. Edmond DEBEAUMARCHÉ

L'A.D.I.R. a été particulièrement bouleversée d'apprendre la mort de Monsieur Edmond DEBEAUMARCHÉ, président de l'Union Nationale des Associations de Déportés, Internés et Familles de Disparus (U.N.A.D.I.F.), Inspecteur général au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, Conseiller technique au Cabinet du Ministre des P.T.T., survenue le 28 Mars dernier, à l'âge de 52 ans, à la suite d'une hémorragie cérébrale due aux séquelles de la déportation.

SERVICE SOCIAL

RETRAITE DU COMBATTANT

Peuvent percevoir la retraite des Anciens Combattants :

Les Anciens Combattants :

1^o Titulaires de l'allocation aux Vieux Travailleurs ou de l'Allocation spéciale, âgés d'au moins 60 ans et inaptes au travail.

2^o Titulaires d'une pension d'au moins 50 %.

3^o Aveugles ou infirmes bénéficiaires de l'aide sociale au titre de l'article 170 du Code de la Famille et de l'aide sociale.

4^o Bénéficiaires de l'aide sociale aux personnes âgées ou aux infirmes.

Une nouvelle demande doit être faite :

a) Pour ceux qui percevaient cette retraite par les soins de la Paix générale de la Seine : Adresser une lettre à la Paix, Service RC, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.

b) Pour ceux qui la perçoivent en province par les perceptions ou bureaux de P.T.T., adresser une demande au bureau (ou demander directement le formulaire à remplir).

Pièces à produire :

a) Pour les titulaires de l'allocation aux Vieux Travailleurs ou de l'allocation spéciale : une attestation délivrée par la Caisse de Sécurité sociale ou de l'organisme qui sert la pension.

CÉRÉMONIES DU 26 AVRIL 1959

PROGRAMME

Vendredi 24 avril. — A 18 h. : Cérémonie à la Synagogue, 42, rue de la Victoire.

Samedi 25 avril. — A 17 h. 30, en l'Eglise Saint-Roch (296, rue Saint-Honoré), cérémonie organisée par l'A.D.I.R.

Chapelle de Saint-Roch : La cérémonie de Saint-Roch est incorporée désormais dans le cadre des manifestations nationales des journées de la Déportation. L'organisation en est assurée à tour de rôle par les Associations qui composent la Commission du Souvenir, cette année par l'A.D.I.R.

Nous faisons appel aux familles de Déportés pour qu'elles viennent nombreuses se recueillir devant les urnes qui contiennent les cendres de leurs Martyrs dans la chapelle de Saint-Roch, le samedi 25 avril à 17 h. 30.

17 h. 30 : Arrivée du flambeau. De profonds harmonisés par la Maîtrise de Saint-Roch. Chapelet commenté par le R.P. Morelli. Absoute pendant laquelle la Maîtrise de Saint-Roch fera entendre les « Martyrs obscurs » et le « Litteria ». « Gloire à Toi », de Bach, accompagnera sa sortie.

De 18 h. 30 à 20 h. 30 : Veillée funèbre du Flambeau du Relais Sacré (salle Aubry - Ministère des A.C.).

Le Flambeau sera escorté de l'Eglise Saint-Roch au Ministère par les membres de l'A.D.I.R.

La veillée funèbre sera assurée par les drapeaux et les membres de l'ensemble des Associations issues de la Déportation (de 18 h. 30 à 19 h. par l'A.D.I.R.).

Le dimanche 26 avril 1959, au cours du culte protestant radiodiffusé à 8 heures 30, le Psalme 130 sera lu à la mémoire des Déportés de la Résistance.

JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR

FRANÇAISES et FRANÇAIS LE 8 MAI ACHETEZ LE BLEUET de FRANCE



Emblème des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre

AU PROFIT des VEUVES - ORPHELINS et ASCENDANTS

b) Pour les aveugles ou grands infirmes : une copie certifiée conforme de la carte d'invalidité.

c) Pour les pensionnés : Numéro de la pension d'invalidité et indication de la caisse chargée du paiement de cette pension.

CARNET FAMILIAL

François, fils de notre camarade Mme Bes, née G. Barthes, de Tours, Tananarive, 21 février 1959.

Philippe, petit-fils de notre camarade Jeannette Faure, Velaux, 23 février 1959. Mornay (Saône-et-Loire).

Louis-Benjamin, petit-fils de notre camarade Mme Maspero, 9 janvier 1959.

Agnès, petite-fille de notre camarade Mme de Robien, Huisseau-sur-Mauves.

Frank, petit-fils de notre camarade Mme Bauer, Lyon, 12 mars 1959.

MARIAGE

Notre camarade Mme Harouel a le plaisir de faire part du mariage de son fils, Michel Capelle, avec Mlle Monique Maufroy, Paris, 28 mars 1959.

DÉCÈS

Notre camarade Mamie Damiens a perdu sa mère, Arveyres.

Notre camarade Germaine David a perdu sa mère, Montbéliard, 17 février 1959.

Notre camarade Marguerite Flamen-court, membre du Conseil d'administration de l'A.D.I.R., a perdu sa belle-sœur, Paris, 15 mars 1959.

Notre camarade Mme Lardry a perdu sa mère, Montceau-les-Mines, décembre 1958.

Notre camarade Nelly Prat a perdu son père, L'Etang-la-Ville, 27 février 1959.

DECORATIONS

Mme Baron, née l'Echel-Pignoux Yvonne a été promue officier de la Légion d'Honneur.

Par décret du 31 janvier 1959, ont été nommées chevalier de la Légion d'Honneur : Mmes Angles Gabrielle ; de Gontaut-Biron, née de Starzynska Anne ; Gouin, née Blosier Marie-Louise ; Costes, Marie-Louise ; Jeantet, née Delchambre Marguerite ; Simon, née Douard Michelle ; Bermudez, née Duval Thérèse ; Simon, née Fichet Anne ; Poujat, née Gaillot Clémentine ; Roux-Bizien, née Héraut Suzanne ; Lemore, née Lelandais Yvonne ; Polacek, née Massias Maria ; Général Lelong, née Mérit Elise ; Procot, née Miserez Louise ; Cornet, née Prévost Alfréda ; Huber, née Stéphanie Marie-Marguerite ; Collay, née Vabre Jeanne ; Cayotte, née Wilheim Paule ; Bertrand Montembault, née Debard Renée ; Cousinery, née Maillet du Mersan Muriel.

La Médaille Militaire a été concédée à Sœur Marie-Urbain. Cette concession comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec palmes.

A. D. I. R.

241, Boulevard Saint-Germain PARIS-VII

Métro : Chambre des Députés

Autobus : 63 - 84 - 94

Cotisations Adhérentes : 500 fr. min.

C. C. P. Paris 5266.06

Le Gérant-Responsable : A. Postel-Vinay

Imp. Leroy, 2, Rue Cardinale, Paris